



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la  
Municipalité de Sainte-Eulalie

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL TENUE  
LUNDI LE 4 JUILLET 2011, AU 739 DES BOULEAUX À SAINTE-EULALIE  
À 19H30.**

N° de résolution  
ou annotation

Sont présents :

Madame Chantal Raymond, conseillère  
Monsieur Sylvain Beaumier, conseiller  
Madame Françoise Vigneault, conseillère  
Monsieur Gilles Jr Bédard, conseiller  
Monsieur Sylvio Valois, conseiller  
Madame Marylène Fortier, conseillère

Monsieur André DeMers, maire est absent

Formant quorum sous la présidence du maire-suppléant Madame Chantal Raymond.

Les membres confirment avoir reçu l'avis de convocation tel que requis par la Loi.

**11-07-079: LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Gilles Jr Bédard et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé en laissant le varia ouvert.

**11-07-080: ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU  
CONSEIL TENUE LE LUNDI 6 JUIN 2011**

Il est proposé par monsieur Sylvio Valois et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 6 juin 2011 est adopté tel que rédigé. Les membres du Conseil municipal en ont reçu une copie pour en prendre connaissance avant l'assemblée.

**11-07-081: RATIFICATION DES COMPTES PAYÉS**

Il est proposé par madame Françoise Vigneault et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) de ratifier les comptes du mois de mai 2011 au montant de 283 307.55\$ tels que déposés. Le directeur général et secrétaire-trésorier certifie que la municipalité possède les crédits budgétaires nécessaires au paiement de ces factures.

**1ÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

-Problèmes de motocross transmis par monsieur Serge Désilets.  
-Questions sur le champ de tir.

**RAPPORT DU MAIRE**

-Le comité d'urbanisme élargi a terminé ses rencontres.

**RAPPORT DU REPRÉSENTANT DU COMITÉ DÉVELOPPEMENT I.C.R.  
MONSIEUR SYLVIO VALOIS**

-L'inauguration du parc Robin des Bois le 25 juin a été une belle réussite.  
-Consultation sur la réfection de la route 161 à venir à l'automne.  
-Le projet d'embellissement avance bien.



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la  
Municipalité de Sainte-Eulalie

**RAPPORT DU REPRÉSENTANT DE LA CHAMBRE DE COMMERCE  
MADAME FRANÇOISE VIGNEAULT**

La nouvelle chambre débute en septembre sous l'appellation de Cœur du Québec.

N° de résolution  
ou annotation

**RAPPORT DU REPRÉSENTANT DU COMITÉ ENFANCE-FAMILLE-  
AÎNÉS MONSIEUR GILLES JR BÉDARD**

- Le camp de jour a débuté le 25 juin.
- Tournoi de balle du 18 au 20 août.
- Parc 5-12 ans : les soumissions sont entrées.
- Restructuration au niveau de la direction des écoles et coupure du budget de la commission scolaire de 600 000\$.
- Maintien du nombre d'élèves à Sainte-Eulalie.

**RAPPORT DU REPRÉSENTANT À LA RÉGIE DES DÉCHETS MADAME  
MARYLÈNE FORTIER**

-Rien à signaler.

**11-07-081 : RÉSOLUTION PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION  
DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM)**

CONSIDÉRANT que notre réseau routier bénéficierait de travaux admissibles dans le PAARRM;

Il est proposé par monsieur Gilles Jr Bédard  
et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) que le Conseil

approuve une demande d'aide financière de 15 000 \$ dans le cadre du PAARRM afin de réaliser des travaux d'amélioration de notre réseau routier municipal;

**11-07-082 : MODIFICATION DU REGLEMENT 220 SUR LE COLPORTAGE**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par monsieur Sylvio Valois lors de la séance du 6 juin 2011;

Il est proposé par madame Françoise Vigneault  
et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) que le Conseil adopte le règlement 346-11, lequel décrète ce qui suit :

Article 1 :

L'article 7 du règlement 220 sur le colportage est remplacé par le suivant :

« *Le permis expire trente jours suivant la date de son émission* »

Article 2 :

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

**11-07-083 : MODIFICATION DU REGLEMENT 317-09 SUR LES  
DÉROGATIONS MINEURES**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par madame Françoise Vigneault lors de la séance du 6 juin 2011;

CONSIDÉRANT l'analyse produite par le directeur général indiquant le coût réel d'examen d'une dérogation mineure;



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la  
Municipalité de Sainte-Eulalie

N° de résolution  
ou annotation

Il est proposé par monsieur Sylvio Valois  
et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) que le Conseil adopte le règlement  
347-11, lequel décrète ce qui suit :

Article 1 :

L'article 2.4 du règlement 317-09 sur les Dérogations mineures aux  
règlements d'urbanisme est remplacé par le suivant :

« *Le requérant doit accompagner sa demande de son paiement des frais d'étude de la  
demande qui sont fixés à 300 \$* »

Article 2 :

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la  
loi.

**11-07-084 : DEMANDE D'AUTORISATION DE FAFARD ET FRÈRES LTÉE**

CONSIDÉRANT le projet de la compagnie Fafard et Frères Ltée de procéder à  
l'extraction de tourbe sur un site localisé dans notre municipalité;

CONSIDÉRANT que ce projet implique une utilisation autre qu'agricole des  
lots 174P, 344P et 345P du canton de Bulstrode sur une superficie d'environ  
202 ha;

CONSIDÉRANT que cette demande n'aura aucun impact négatif réel et  
significatif sur le potentiel agricole ainsi que sur les possibilités d'utilisation à  
des fins agricoles de la superficie visée et des terrains avoisinants;

CONSIDÉRANT que cette demande n'aura aucun impact négatif sur les  
règlements environnementaux (établissements de production animale) ainsi  
que sur l'homogénéité du territoire;

CONSIDÉRANT que ce projet n'aura pas d'impact négatif sur la préservation,  
pour l'agriculture, des ressources eau et sols dans la municipalité et la région;

CONSIDÉRANT que cette demande ne contrevient à aucun règlement  
municipal;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par  
et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) que le Conseil

appuie la demande d'autorisation de Fafard et Frères Ltée concernant  
l'utilisation autre qu'agricole des lots 174P, 344P et 345P du canton de  
Bulstrode sur une superficie d'environ 202 ha.

**11-07-085 : SIGNATAIRES TERRAINS RÉSIDENTIELS**

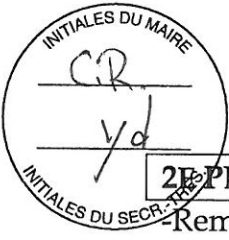
CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède un certain nombre de terrains  
résidentiels à vendre dans les rues Buis et Noisetiers;

Il est proposé par madame Marylène Fortier  
et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) que le Conseil

autorise Messieurs André DeMers, Sylvio Valois et Yvon Douville à accepter  
les promesses d'achat relatives à la vente de terrains résidentiels et à signer les  
contrats notariés liés à ces ventes;

requiert qu'une signature de ces personnes est nécessaire pour rendre valide  
l'approbation de chacune des promesses d'achat;

requiert deux signatures pour signer les contrats notariés.



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la  
Municipalité de Sainte-Eulalie

2<sup>e</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS

Remerciements à madame Chantale Raymond pour son travail comme maire suppléant.

N° de résolution  
ou annotation

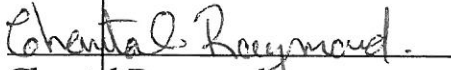
-Vérifier si Monsieur Côté va finir sa bâtisse dans le parc industriel.

-Réfection de la route 161. Il y aura une consultation des citoyens cet automne.

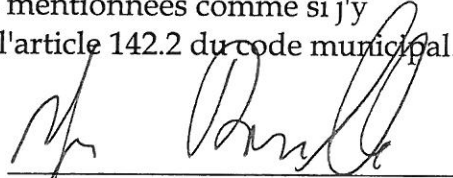
-Monsieur Levasseur aimerait rencontrer monsieur Eric Fréchette, notre inspecteur des nuisances.

Levée de l'assemblée sur une proposition de monsieur Sylvio Valois à 20h30.

J'approuve toutes les résolutions ci hautes mentionnées comme si j'y apposerais ma signature conformément à l'article 142.2 du code municipal.



Chantal Raymond  
Maire suppléant



Yvon Douville  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier